Certifié conforme à l'original

Par Régis FOLBAUM, Directeur Général
Signé par Régis Folbaum
Le 10/10/2024

Signed with universign

PV du Conseil d'Administration du 27 septembre 2024

C2 Confidentiel

Le Conseil d'Administration s'est tenu le 27 septembre 2024 à 8h30 à l'hôtel W, Amsterdam, Spuistraat 175, 1012 VN Amsterdam, Pays-Bas, sous la présidence de Monsieur Pierre-Antoine VACHERON.

Sont présents :

Les administrateurs :

- Pierre-Antoine VACHERON, Président du Conseil d'Administration
- Jean-Paul ALBERT,
- Bernard GOURAUD,
- Jean-Daniel GRIES,
- Philippe LAULANIE,
- Valérie TEISSEDRE (par visioconférence),
- Marc WEISS

Le Censeur : Geert VAN ANTWERPEN

Pour STET :

- Régis FOLBAUM, Directeur Général,
- Caty VANTRIMPONT, Directrice Générale Déléguée,
- Rodolphe MEYER, Directeur Général Adjoint,
- Stéphane GIRON, Directeur Général Adjoint,
- Sandra LASTERNAS, Directeur Financier,
- Isabelle THIEBAULT, Responsable des programmes stratégiques

Deux représentants du personnel :

- Laurent LUCAS (par visioconférence)
- Maria KOWALSKA (par visioconférence)

©STET – INTERNAL – Any use or copy without STET authorisation is prohibited |

©STET - INTERNAL - Any use or copy without STET authorization is prohibited

Est absent :

- L'administrateur Michel VIAL qui a donné pouvoir à Philippe LAULANIE pour le présent Conseil,

Le Président ouvre la séance à 8h30 selon l'ordre du jour dont les points sont traités dans l'ordre présenté ci-dessous :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du Conseil d'Administration du 20 juin 2024
3. Cooptation d'un nouvel administrateur sur proposition de BFCM
4. Cooptation d'un nouvel administrateur indépendant sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations

(…)

17. Pouvoirs pour formalités

(…)

3. ***Cooptation d'un nouvel administrateur sur proposition de La Banque* Fédérative du Crédit Mutuel**

Conformément à l'article 3.1 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel propose de nommer Monsieur Marc WEISS en remplacement de Monsieur Marc RAINTEAU en qualité d'administrateur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration présents, ont procédé à l'unanimité à la cooptation de Monsieur Marc WEISS, né le 6 avril 1970 à Strasbourg, demeurant au 28, rue Antoine Bechamp, 67540 Ostvald, de nationalité française, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Marc RAINTEAU. Cette cooptation prend effet immédiatement jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2024.

Monsieur Marc WEISS, intervenant aux présentes, déclare accepter ces fonctions, n'être frappé d'aucune mesure ni incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour lesdites fonctions.

©STET – INTERNAL – Any use or copy without STET authorisation is prohibited |

©STET - INTERNAL - Any use or copy without STET authorization is prohibited

Monsieur Marc WEISS remercie les membres du Conseil d'Administration de la confiance qu'ils lui accordent.

4. Cooptation d'un nouvel administrateur indépendant sur proposition du CNR

Conformément à l'article 3.1.1 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, le Comité des Nominations et des Rémunérations propose de nommer Madame Sophie LAZAREVITCH en qualité d'administrateur indépendant.

Le caractère indépendant de Sophie LAZAREVITCH a bien été confirmé au regard des critères définis par le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de STET. Celle-ci n'est pas en situation de conflit d'intérêt vis-à-vis de STET. Par ailleurs, la Banque d'Italie, qui a été informée de la possibilité de sa nomination au sein du Conseil d'administration de STET, n'a pas émis d'objection.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration présents, ont procédé à l'unanimité à la cooptation de Madame Sophie LAZAREVITCH, née le 27 janvier 1961 à Beni-Saf, demeurant au 18, rue Saint-Aignan, 49100 Angers, de nationalité française, en tant qu'administrateur indépendant. Cette cooptation prend effet immédiatement jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2024.

…

5. Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil d'Administration délègue à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Pierre-Antoine Vacheron	Philippe Laulanie	Isabelle Thiébault
Le Président	Un administrateur	Secrétaire

©STET – INTERNAL – Any use or copy without STET authorisation is prohibited |

©STET - INTERNAL - Any use or copy without STET authorization is prohibited